



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 20 octobre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pillage archéologique sur le site gallo-romain à Tavieres

La Ministre du Patrimoine porte plainte et se constitue partie civile

La Ministre du Patrimoine, Valérie De Bue, a déposé une plainte contre X avec constitution de partie civile auprès du juge d'instruction du tribunal de première instance de Namur pour vol sur le site gallo-romain de Tavieres (Eghezée) et pour toutes autres infractions que l'instruction permettra de révéler.

En septembre 2022, des individus équipés de détecteurs de métaux ont dérobé des ossements, de la céramique, des tuiles et d'autres pièces sur le site gallo-romain situé le long de la route de Ramillies et de la chaussée romaine à Tavieres.

Le site de Tavieres est daté de la période gallo-romaine. Il a été fouillé à plusieurs reprises, notamment par une équipe de l'Agence wallonne du Patrimoine et est complètement protégé par un grillage. La zone dans laquelle se trouve le site est reprise à la carte archéologique.

« L'utilisation non autorisée de détecteurs de métaux, avec prélèvement des biens archéologiques, sur un site repris à la carte archéologique est prohibée par le Code wallon du Patrimoine » précise la Ministre du Patrimoine, Valérie De Bue. **« Le patrimoine est un bien commun à tous – pas un terrain de chasse dans lequel on s'approprie les objets à titre individuel avec un enrichissement personnel à la clé. C'est pourquoi, systématiquement dans de pareils cas, une plainte sera déposée avec constitution de partie civile par mon administration ou par moi-même, afin de dénoncer ce type de faits. Les auteurs de dégradations volontaires de notre patrimoine ne peuvent pas bénéficier de l'impunité ! ».**